Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545
93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00
Fax : 01 48 59 25 22
C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr
e-mail :fede@cgt-fapt.fr

Complément Poste, La CGT prochainement reçue par la Direction de La Poste.

La Direction de La Poste a enfin répondu à la demande de la CGT.

Pour la CGT, les injustices et les incohérences qui existent dans le versement du complément Poste doivent cesser :

- **Inégalité entre les contractuels et les fonctionnaires.**
- **Inégalité entre les agents faisant le même métier.**
- **Inégalité en fonction de la date d'entrée à La Poste.**

Pour cela nous considérons qu'une grande négociation doit s'engager et que les textes existants soient respectés :

- **Réévaluation des compléments Poste de tous les postiers, fonctionnaires et contractuels, lors des négociations salariales de La Poste** *(BRH 41 du 3 août 1993).*
- **Égalité des compléments des fonctionnaires et des contractuels de même niveau** *(Accord salarial La Poste de 2001).*

Le principe travail égal = salaire égal doit s'appliquer

Si La Poste persistait dans son refus d'ouvrir des négociations, la CGT prendrait toutes les dispositions pour faire respecter nos droits devant les différentes juridictions.

Que vous soyez Fonctionnaire ou Contractuel, remplissez votre requête !

Agissons collectivement pour faire avancer nos droits et garanties !